

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1404

16 décembre 2005

SOMMAIRE

Aerospace Technology Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	67350	Fox International Channels Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	67375
Aerospace Technology Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	67351	Fox International Channels Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	67379
Agence d'Assurances Fischer-Altman, S.à r.l., Bivange	67367	Globaltech S.A., Luxembourg	67392
Almagev S.A., Luxembourg	67352	Gothic S.A., Luxembourg	67354
Alphatrade S.A., Bettembourg	67391	Herford Luxembourg Company II, S.à r.l., Luxembourg	67374
Amberlux S.A.H., Luxembourg	67374	House Concept S.A., Walferdange	67361
Andromède Marine S.A., Luxembourg	67356	Identlux S.A., Luxembourg	67357
Andromède Marine S.A., Luxembourg	67356	Identlux S.A., Luxembourg	67357
Avery Dennison Holding Luxembourg, S.à r.l., Rodange	67366	Identlux S.A., Luxembourg	67356
Baby Ventures S.C.I., Luxembourg	67365	Internationale de Gestion S.A.H., Luxembourg ..	67346
(La) Balme S.A., Luxembourg	67383	Köner + Keutz Finanz AG, Luxembourg	67357
Brax Investments S.A., Luxembourg	67364	Lamyra Holding S.A., Luxembourg	67358
Breitfeld Teilhabergesellschaft A.G., Luxembourg ..	67355	Laontae Oasis, S.à r.l., Münsbach	67368
Cairnwood Algeria S.A.H., Luxembourg	67357	Monplaisir Assistance & Soins, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	67392
Camas S.A., Luxembourg	67358	Monplaisir, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	67392
Canotiers de Savoie S.A., Luxembourg	67364	Monterey Capital III, S.à r.l., Luxembourg	67353
Cap Agro S.A., Luxembourg	67362	Multi-Solar S.A., Walferdange	67361
Cheficomin S.A.H., Luxembourg	67382	Murciaco S.A., Luxembourg	67346
Colonnade Holdco No 6, S.à r.l., Luxembourg	67369	Murciaco S.A., Luxembourg	67349
Compagnie Financière d'Echternach S.A.H., Luxembourg	67354	Orgere S.A., Luxembourg	67355
Complete Holding S.A., Luxembourg	67382	Orgere S.A., Luxembourg	67355
Coparin S.A.H., Luxembourg	67350	Panel S.A., Luxembourg	67351
Crossword Invest S.A., Luxembourg	67359	Panel S.A., Luxembourg	67351
Econ Holding S.A., Luxembourg	67352	Patada, S.à r.l., Luxembourg	67351
Emmegi S.A., Luxembourg	67350	(Le) Patrimoine Familial S.A., Luxembourg	67356
Energie Systems S.A., Manternach	67391	Rayane Immobilière Internationale, S.à r.l., Echternach	67352
European Office Income Venture S.C.A., Luxembourg	67379	Rayane Immobilière Internationale, S.à r.l., Echternach	67353
European Office Income Venture S.C.A., Luxembourg	67382	Rollimmo S.A., Walferdange	67364
Financière de Lorraine S.A.H., Luxembourg	67356	S Group Participation S.A., Luxembourg	67374
Fox International Channels Europe Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	67388	Société de Révision et d'Expertises, S.à r.l., Luxembourg	67391
Fox International Channels Europe Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	67391	Tuberie de Differdange S.A., Differdange	67368
		Westland Holding S.A., Luxembourg	67354
		Zanetti S.A.H., Luxembourg	67361

INTERNATIONALE DE GESTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10160, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(068888.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

MURCIACO S.A., Société Anonyme.

Share capital: EUR 6,012,000.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.518.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MURCIACO S.A., a public limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 6,012,000.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.518 and incorporated pursuant to a deed of Luxembourg Notary Joseph Elvinger, pre-named, dated 31 October 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 399 dated 12 March 2002, page 19136 (the «Company»);

The articles of association of the Company (the «Articles») have been further amended by several deeds drawn up on by the Luxembourg notary Maître Joseph Elvinger:

- Dated 18 December 2001, published in the Mémorial C under number 664 dated 29 April 2002, page 31844;
- Dated 9 January 2002, published in the Mémorial C under number 795 dated 25 May 2002, page 38122;
- Dated 16 July 2002, published in the Mémorial C under number 1083, dated 16 July 2002, page 51955;

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgium; who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the one hundred twenty thousand two hundred and forty (120,240) Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of six million twelve thousand Euro (EUR 6,012,000) to bring the share capital from six million twelve thousand Euro (EUR 6,012,000.-) to zero Euro (EUR 0.-) by way of redemption and cancellation of one hundred twenty thousand two hundred and forty (120,240) shares, having each a par value of fifty Euro (EUR 50.-) in order to reimburse the shareholders;

2) Decision to confer all powers to the board of directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of reimbursed shares and the shareholder's reimbursement;

3) Decision to increase the share capital of the Company with an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) in order to raise it from its current amount of zero Euro (EUR 0.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), by creating and issuing six hundred and twenty (620) new shares, having a par value of fifty Euro (EUR 50.-);

4) Recording of the subscription of six hundred and twenty (620) new shares by FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 5 (FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 5), a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 89.683, and payment for such new shares of a global amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) by contribution in cash;

5) To amend article 5, first paragraph of the Articles which shall forthwith read as follows:

«The issued share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by six hundred and twenty (620) ordinary shares with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each, fully paid up.»

6) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

Discussion

As a consequence of the sale of the shares held by the Company in TWISTOFF, a company organised under the laws of Spain, having its registered office at calle Velásquez 51, 4A planta, 28001 Madrid, Spain, the initially subscribed share

capital exceeds the Company's needs and, appears to be disproportionate. The shareholders intends to decrease the share capital of the Company by way of redemption and cancellation of its 120,240 (one hundred twenty thousand two hundred and forty) shares that will be followed immediately by an increase of share capital of an amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to be subscribed by FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 5.

After approval of the foregoing, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of six million twelve thousand Euro (EUR 6,012,000.-) to bring the share capital from six million twelve thousand Euro (EUR 6,012,000.-) to zero Euro (EUR 0.-) by way of redemption and cancellation of one hundred twenty thousand two hundred and forty (120,240) shares, having each a par value of fifty Euro (EUR 50.-) in order to reimburse the shareholders.

The redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares will have to be funded out of the reserves and profits as resulting from the interim financial statements dated 21 avril 2005.

Whereas the procedure establishing a legal protection in favour of creditors of the Company provided for by Article 69 of the Law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time, shall apply mutatis mutandis, to the decrease of the share capital by redemption of the one hundred twenty thousand and two hundred and forty (120,240) shares to be cancelled pursuant to the present resolution, the shareholders declare what follows:

Statement

Creditors whose claims precede the publication in the Mémorial C of the present deed can, within a 30-day period following the publication, apply for the constitution of security to President of the Tribunal d'Arrondissement siègeant en matière commerciale sitting as in urgency matters.

Therefore, the shareholders shall not be reimbursed:

- (i) in case no creditor has applied for the constitution of security, before the expiry of such 30-day period,
- (ii) in case creditors have applied for the constitution of security, until the creditors have obtained satisfaction or the President of the Tribunal d'Arrondissement siègeant en matière commerciale sitting as in urgency matters, has decided to reject their claims.

Second resolution

The shareholders decide to confer all powers to the board of directors in order to implement the necessary book-keeping amendments, to cancel the redeemed shares and to organise the payment of the redemption price to the shareholders of the Company. In particular, the board of directors shall determine the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares and the way to fund it.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) in order to raise it from its current amount of zero Euro (EUR 0.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), by creating and issuing six hundred and twenty (620) new shares, having a par value of fifty Euro (EUR 50.-).

Fourth resolution

The shareholders record the subscription and the liberation by cash as follows:

- FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 5 represented by his sole manager duly represented by Mr. Hubert Janssen in virtue of a proxy dated 15 June 2005 who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of six hundred and twenty (620) new Shares for the total amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) fully paid up by contribution in cash.

A blocking certificate certifying that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) has been credited on the bank account of the Company remains attached to the minutes.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which now shall read as follows:

«The issued share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by six hundred and twenty (620) ordinary shares with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each, fully paid up.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MURCIACO S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 6,012,000 Euro, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.518 et constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 31 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 399 du 12 mars 2002, page 19136 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par divers actes établi par le notaire luxembourgeois Maître Joseph Elvinger:

- en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C sous le numéro 664 en date du 29 avril 2002, page 31844;
- en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial C sous le numéro 795 en date du 25 mai 2002, page 38122;
- en date du 16 juillet 2002, publié au Mémorial C sous le numéro 1083, en date du 16 juillet 2002, page 51955;

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique, désignant comme secrétaire, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Rachel Uhl, susnommé.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les cent vingt mille deux cent quarante (120,240) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social de la Société à concurrence de six millions douze mille euros (EUR 6.012.000,-) pour le ramener de son montant actuel de six millions douze mille euros (EUR 6.012.000,-) à zéro euros (EUR 0,-) par rachat et annulation de cent vingt mille deux cent quarante (120.240) actions, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), chacune, dans le but de rembourser les actionnaires;

2) Octroi de tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions rachetées et au remboursement des actionnaires;

3) Augmentation du capital social de la Société par un apport en numéraire de trente et un mille euros (EUR 31.000) pour le porter de son montant actuel de zéro euro (EUR 0,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par création et émission de six cent vingt (620) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), chacune;

4) Souscription de six cent vingt (620) nouvelles actions par FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 5 (FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 5), une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et libération de telles nouvelles actions, d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), en numéraire;

5) Modification du premier paragraphe de l'article 5, premier alinéa des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en six cent vingt (620) actions ordinaires avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), chacune, entièrement libérée»;

6) Divers.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

Discussion

A la suite de la vente des actions détenues par la Société dans la société TWISTOFF, une société organisée selon le droit espagnol, ayant son siège social à calle Velásquez 51, 4A planta, 28001 Madrid, Spain, le capital social initialement souscrit excède les besoins de la Société et est disproportionné. Dès lors, les actionnaires ont l'intention de réduire le capital social de la Société par rachat et annulation de ses 120.240 (cent vingt mille deux cent quarante actions) suivi d'une augmentation de capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) qui sera souscrite par la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 5.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de six millions douze mille euros (EUR 6.012.000,-) pour le ramener de son montant actuel de six millions douze mille euros (EUR 6.012.000,-) à zéro euros (EUR 0,-) par rachat et annulation de cent vingt mille deux cent quarante (120.240) actions, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), chacune, dans le but de rembourser les actionnaires.

Le prix de rachat excédant la valeur nominale des actions rachetées devra être financé au moyen des réserves et profits tels qu'ils résultent des états financiers intermédiaires du 21 avril 2005.

Dès lors que la procédure établissant une protection légale en faveur des créanciers de la Société prévue par l'article 69 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, s'appliquera mutatis mutandis à la réduction du capital social par rachat de cent vingt mille deux cent quarante (120.240) actions à annuler conformément à la présente résolution, les actionnaires déclarent ce qui suit:

Déclaration

Les créanciers dont la créance est antérieure à la publication au Mémorial C du présent acte notarié, peuvent, dans un délai de 30 jours depuis la publication, demander la constitution de sûretés au Président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé.

Par conséquent, les actionnaires ne seront pas remboursés:

- (i) dans le cas où un créancier a demandé la constitution de sûretés, avant l'expiration du délai de 30 jours,
- (ii) dans le cas où des créanciers ont demandé la constitution de sûretés, jusqu'à ce que les créanciers aient obtenu satisfaction ou que le Président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé ait décidé de ne pas faire droit à leur demande.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire octroie tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les actions rachetées et organiser le paiement du prix de rachat aux actionnaires de la Société. Plus particulièrement, le conseil d'administration devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des actions rachetées et la manière de la financer.

Troisième résolution

Les actionnaires décrètent à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour le porter de son montant actuel de zéro euros (EUR 0,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par création et émission de six cent vingt (620) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), chacune.

Quatrième résolution

Les actionnaires enregistrent la souscription et la libération en numéraire de la façon qui suit:

- FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 5 représentée par son gérant unique, dûment représenté par Mr. Hubert Janssen en vertu d'une procuration du 15 juin 2005, qui après avoir fait constater que son mandat a pleine connaissance des Statuts, déclare souscrire, au nom de son mandant, le nombre de six cent vingt (620) nouvelles actions pour le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) entièrement libérées moyennant apport en numéraire.

Un certificat de blocage attestant du versement de la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sur le compte bancaire de la Société, restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en six cent vingt (620) actions ordinaires avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), chacune, entièrement libérée»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, vol. 24CS, fol. 71, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

J. Elvinger.

(071713.3/211/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

MURCIACO S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.518.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

J. Elvinger.

(071714.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

COPARIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10158, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(068902.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

EMMEGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 68.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BH00703, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068903.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

AEROSPACE TECHNOLOGY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 56.541.

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Norbert Heil, conseiller, demeurant à D-76887 Bad Bergzabern, Kurtalstrasse 20, ici représenté par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 22 juillet 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée par le comparant, agissant comme dit ci-avant, et ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit.

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée AEROSPACE TECHNOLOGY LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-8010 Strassen, 200, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.541.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 653 du 16 décembre 1996.

Que le capital social a été converti en euros lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 17 du 4 janvier 2002.

Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par ledit notaire Emile Schlessler en date du 8 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1771 du 12 décembre 2002.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Norbert Heil, prénommé.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Strassen à Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2005.

La nouvelle adresse sera fixée à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 juillet 2005, vol. 360, fol. 14, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2005.

H. Beck.

(071671.3/201/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

AEROSPACE TECHNOLOGY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 56.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2005.

H. Beck.

(071673.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

PATADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10118, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(068905.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

PANEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 39.465.

Constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 309 du 18 juillet 1992.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 30 avril 2002 par-devant le Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C n° 1120 du 24 juillet 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 28 juillet 2005 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

* Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Claude Faber, licencié en Sciences Economiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, administrateur;

- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Lionel Capiiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, administrateur;

- REVILUX S.A., avec siège social à L-Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour la société PANEL S.A.

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069169.3/687/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

PANEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 39.465.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(069151.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ALMAGEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10122, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(068909.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

ECON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10133, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(068929.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

RAYANE IMMOBILIERE INTERNATIONALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 43, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 102.980.

L'an deux mille cinq, le sept juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur David Salvatore Sorce, indépendant, demeurant à L-2224 Luxembourg, 49, rue des Romains.
- 2) Madame Jamila Khelili, juriste, demeurant à L-2224 Luxembourg, 49, rue des Romains, non présente, ici représentée par Monsieur David Salvatore Sorce, prêtre, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, en date du 7 juillet 2005, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés Monsieur David Salvatore Sorce, prêtre, de cinquante parts sociales (50 parts) et Madame Jamila Khelili, prêtre, de cinquante parts sociales (50 parts) de la société à responsabilité limitée RAYANE IMMOBILIERE INTERNATIONALE, S.à r.l. avec siège social à L-5885 Hesperange, 304, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 27 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1199, en date du 24 novembre 2004.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- 1.- Transfert du siège social et modification de l'article trois des statuts.
- 2.- Modification de l'objet social et modification de l'article deux des statuts.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Hesperange à Echternach et de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Echternach.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège est fixé à L-6440 Echternach, 43, rue de la Gare.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prêtre société décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, l'échange, la location, la gérance, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis.

La société a également pour objet toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct, indirect avec son objet et s'intéressant par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant un objet identique, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a en outre pour objet la commercialisation de tous biens mobiliers et de décoration.»

67353

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.S. Sorce, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2005, vol. 908, fol. 74, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2005

A. Biel.

(071684.3/203/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

RAYANE IMMOBILIERE INTERNATIONALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 43, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 102.980.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(071686.3/203/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.203.400,-

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.335.

RECTIFICATIF

Il résulte d'un rectificatif que l'actionnariat de la société se compose à la date du 22 décembre 2004 comme suit:

- TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II (constitué des limited partnerships TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-A, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-B, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-C, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-D, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-E, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-F, représentés par leur general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED), une société constituée selon le droit de Guernsey et ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ détenant

10.425 parts sociales

- TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-H, limited partnership organisé selon le droit de Guernsey, ayant son siège social à East Wing Trafalgar Court Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré sous le numéro 405, représenté par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, une société constituée selon le droit de Guernsey et ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, détenant

418 parts sociales

- TFCP II CO-INVESTMENT 2. L.P., limited partnership organisé selon le droit de Guernsey, ayant son siège social à East Wing Trafalgar Court Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistrée sous le numéro 463, représenté par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, une société constituée selon le droit de Guernsey et ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, détenant

1.191 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069225.3/1035/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

WESTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 22.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10165, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(068932.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 14.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10170, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(068933.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

GOTHIC S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.750.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GOTHIC S.A. (en liquidation), R.C.S. Luxembourg Numéro B 74.750 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 460 du 29 juin 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu du notaire instrumentaire, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent trente (330) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Sébastien Coyette, comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire

à la liquidation la Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la libération L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 75, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

J. Elvinger.

(071891.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

BREITFELD TEILHABERGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10173, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(068935.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

ORGERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 86.114.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 12 juillet 2005 à 11.00 heures

L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur Mme Béatrice Garcia en date du 12 juillet 2005.

L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Mamadou Pene en tant que nouvel Administrateur de la société à partir du 12 juillet 2005; il terminera le mandat de son prédécesseur à savoir le 12 juillet 2007.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068990.3/536/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

**ORGERE S.A., Société Anonyme,
(anc. ORGERE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 86.114.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour ORGERE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(069039.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

FINANCIERE DE LORRAINE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 42.467.

Les comptes annuels approuvés par le Conseil d'Administration des exercices clôturés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00880, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(069062.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

LE PATRIMOINE FAMILIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 84.013.

Société transformée en S.à r.l. le 1^{er} janvier 2005.

Les comptes annuels approuvés par le Conseil d'Administration des exercices clôturés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(069065.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

ANDROMEDE MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.812.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069077.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

ANDROMEDE MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.812.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069079.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

IDENTLUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 96.004.

AUSZUG

1. Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 15. Juli 2005 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

- Die ordentliche Generalversammlung hat die Kündigung von Herrn Karl Schwarz, wohnhaft in D-72644 Oberboihingen, Wasenstrasse 2, als Mitglied des Verwaltungsrates zur Kenntnis genommen.

Die ordentliche Generalversammlung ernannt zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008:

Herr Dieter Grozinger De Rosnay, wohnhaft in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

- Frau Nathalie Cortinhas, wohnhaft in L-3510 Dudelange, 39, rue de la Libération wurde mit sofortiger Wirkung als Rechnungsprüfer (Commissaire aux comptes) abberufen.

Die ordentliche Generalversammlung ernannt zum neuen Rechnungsprüfer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008:

Herr Raphaël Forler, mit Geschäftsadresse in L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Während seiner Sitzung vom 21. Juli 2005, hat der Verwaltungsrat einstimmig folgender Beschluß gefasst:

Gemäss Artikel 13 des Gesellschaftsvertrages und Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie der Bevollmächtigung der Hauptversammlung vom 15. Juli 2005, wird als Prokurist, ernannt:

Herr Klaus-Dieter Schwarz, Kaufmann, mit Wohnsitz in D-55126 Mainz, am Finther Wald 5879.
Der Prokurist kann unter seiner Unterschrift alle folgende Geschäftshandlungen im Namen der Gesellschaft vornehmen:

- Bankgeschäfte aller Art,
- Verpflichtungen eingehen im Einklang mit den Vorgaben des Verwaltungsrates,
- Gegenüber den Verwaltungen zeichnen,
- Korrespondenz führen und Bestellungen vornehmen.

Luxemburg, den 25. Juli 2005.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069001.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

IDENTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 96.004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(068999.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

IDENTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 96.004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(069000.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

CAIRNWOOD ALGERIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 75.882.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12321, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069083.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

KÖNER + KEUTZ FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 53.993.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10415, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour KÖNER + KEUTZ FINANZ AG, Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(069130.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

LAMYRA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 16.285.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07579, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(079048.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

CAMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.882.

L'an deux mille cinq, le douze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois CAMAS S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la Section B et le numéro 65.882,

constituée par acte reçu par Maître A. Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 37.652.

L'assemblée est présidée par M. Ferdinando Cavalli, employé privé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Christophe Velle, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Kathia Pianini, employée privée, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 4.600 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Cavalli, C. Velle, K. Pianini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, vol. 149S, fol. 21, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005

J. Delvaux.

(071568.3/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

CROSSWORD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 109.706.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Van Sichelen, licencié en sciences commerciales, demeurant à L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe,

2.- Monsieur Pierre Toussaint, étudiant, demeurant à B-1040 Etterbeek, 39, rue Major Pétillon,

ici représenté par Monsieur Philippe Van Sichelen, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 juillet 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CROSSWORD INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'achat et la vente d'immeubles, la gestion de patrimoine tant mobilier qu'immobilier.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,00), divisé en quatre cents (400) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Philippe Van Sichelen, prénommé, cent quarante actions	140
2.- Monsieur Pierre Toussaint, prénommé, deux cent soixante actions	260
Total: quatre cents actions	400

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (EUR 400.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme six mille euros (EUR 6.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Philippe Van Sichelen, licencié en sciences commerciales, né à Ixelles (Belgique), le 24 février 1949, demeurant à L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe,

b) Monsieur Pierre Toussaint, étudiant, né à Etterbeek (Belgique), le 20 août 1985, demeurant à B-1040 Etterbeek, 39, rue Major Pétilon,

c) Monsieur Arnaud Van Sichelen, employé, né à Uccle (Belgique), le 12 avril 1982, demeurant à B-1150 Woluwe-St. Pierre, 18/b4, avenue des Mimosas.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

Leurs mandats sont exercés à titre gratuit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

ELIOLUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 55.997.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Philippe Van Sichelen, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Sichelen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 9, case 7. – Reçu 4.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

E. Schlessler.

(069438.3/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

MULTI-SOLAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 56.339.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(069094.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

HOUSE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 91.821.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(069095.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

ZANETTI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 33.528.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10417, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour ZANETTI S.A., Société Anonyme Holding

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(069131.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

CAP AGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 109.708.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- AGIR LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à GB-Londres, 227 Falloden Way, ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 juillet 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAP AGRO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), divisé en trois mille deux cents (3.200) actions de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois un administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille six.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- AGIR LIMITED, prénommée, trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.199
2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé, une action	1
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Alain Udry, administrateur de sociétés, né à Conthey/Valais (Suisse), le 22 septembre 1955, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève, 1, rue de Hesse,

b) Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, né à Dundee (Grande-Bretagne), le 5 octobre 1938, demeurant à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

c) Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

MRM CONSULTING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.911.

4.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Alain Udry, prénommé.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

6.- Le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 10, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

E. Schlessler.

(069449.3/227/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

CANOTIERS DE SAVOIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.831.

Avec effet au 10 juin 2005, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé par voie de coopération aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Marie-José Reyter, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

C. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069335.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

ROLLIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 15.635.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(069096.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

LA BALME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 69.696.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 juin 2005 lors de la décision circulaire du conseil d'administration

Il a été décidé de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour LA BALME S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069216.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

BABY VENTURES S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.
R. C. Luxembourg E 760.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- MA.GA. PROJECT AND FINANCING S.A., société anonyme, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 108.010,

représentée par Monsieur Alain Balanzategui, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 juillet 2005,

2.- Monsieur Paul Hodgson, «flight attendant», né à Colchester (Royaume-Uni), le 13 octobre 1966, demeurant à GB-Wembley, Middlesex, HA9 8EH Londres, 32, Park Chase,

ici représenté par Monsieur Luca Valentini, employé privé, demeurant à L-2725 Luxembourg, 12, rue Van Werveke, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 juillet 2005.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: BABY VENTURES S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir.

Elle peut faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), divisé en cent (100) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- MA.GA. PROJECT AND FINANCING S.A., prénommée, quatre-vingts parts sociales 80

2.- Monsieur Paul Hodgson, prénommé, vingt parts sociales 20

Total: cent parts sociales 100

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du Code Civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société

par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, de transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés.

Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateur(s) nommé(s) par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateur(s) seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateur(s) jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements ou mainlevées, avec ou sans contestation de paiement, régler et acquitter le passif.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société à raison de sa constitution sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Gabriele Neroni, administrateur de sociétés, né à San Benedetto del Tronto (Italie), le 24 août 1962, demeurant à I-63030 Ascoli Piceno, 4, Viale Cristoforo Colombo, Acquaviva Picena.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants et représentants des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Balanzategui, L. Valentini, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 10, case 1. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

E. Schlessner.

(069444.3/227/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.

R. C. Luxembourg B 85.076.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

J. Elvinger

Notaire

(068646.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

AGENCE D'ASSURANCES FISCHER-ALTMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3323 Bivange, 32, rue de Kockelscheuer.
R. C. Luxembourg B 109.707.

 —
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Camille Fischer, agent d'assurances, né à Bivange, le 4 février 1959, demeurant à L-3323 Bivange, 32, rue de Kockelscheuer,

2.- Madame Claudine Altmann, agent d'assurances, épouse de Monsieur Camille Fischer, née à Luxembourg, le 15 novembre 1963, demeurant à L-3323 Bivange, 32, rue de Kockelscheuer.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société prend la dénomination de AGENCE D'ASSURANCES FISCHER-ALTMANN, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Bivange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (EUR 200,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Camille Fischer, agent d'assurances, demeurant à L-3323 Bivange, 32, rue de Kockelscheuer, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Claudine Fischer-Altmann, agent d'assurances, demeurant à L-3323 Bivange, 32, rue de Kockelscheuer, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoqués par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Les comparants déclarent être époux et requérir la réduction fiscale prévue pour les sociétés familiales.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Camille Fischer, prénommé,

b) Madame Claudine Fischer-Altmann, prénommée.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-3323 Bivange, 32, rue de Kockelscheuer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Fischer, C. Altmann, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 9, case 10. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

E. Schlessler.

(069441.3/227/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

TUBERIE DE DIFFERDANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 40.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet, réf. LSO-BG09620, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068523.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

LAONTAE OASIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.788.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 14 juillet 2005 que:

1. FUTURE TIMES LIMITED a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat.

2. Monsieur Romain Thillens, Licencié en sciences-économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, a été nommé gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069334.3/556/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

COLONNADE HOLDCO N° 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.179.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLP LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered in the United Kingdom under number LP005691,

2) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered in the United Kingdom under number LP10190,

3) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered in the United Kingdom under number LP10191,

4) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II C LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered in the United Kingdom under number LP10192,

5) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II D LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered in the United Kingdom under number LP10193,

6) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II E LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered in the United Kingdom under number LP10194,

7) BPE EUROPEAN PARTNER II L.P., a Scottish limited partnership, whose principal place of Business is at 50 Lothian Road, Edinburgh, Scotland, registered in Scotland under number LP5413,

8) EUROVENT II, a Société Civile à Capital Variable, established under the laws of France having its registered office at 73, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris - France, registered in Paris, France under number D 441 308 855,

9) PARALLEL VENTURES NOMINEES NO2 LIMITED, a limited company established under the laws of England, having its registered office at 49, St James Street, London SW1A 1JT, United Kingdom, registered in the United Kingdom under number 3678495,

all nine here represented by Mr Thibaut Jaspar, «employé privé», with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, by virtue of proxies under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interest by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations;

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name COLONNADE HOLDCO N° 6, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 500 (five hundred) shares have been subscribed as follows:

- 93 shares have been subscribed by BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLV LIMITED PARTNERSHIP, prenamed,
- 226 shares have been subscribed by BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II A LIMITED PARTNERSHIP, prenamed,
- 114 shares have been subscribed by BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II B LIMITED PARTNERSHIP, prenamed,
- 42 shares have been subscribed by BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II C LIMITED PARTNERSHIP, prenamed,
- 4 shares have been subscribed by BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II D LIMITED PARTNERSHIP, prenamed,
- 16 shares have been subscribed by BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II E LIMITED PARTNERSHIP, prenamed,
- 2 shares have been subscribed by BPE EUROPEAN PARTNER II L.P., prenamed,
- 1 share has been subscribed by EUROVENT II, prenamed,
- 2 shares have been subscribed by PARALLEL VENTURES NOMINEES NO2 LIMITED., prenamed,

Total: 500 shares (five hundred shares).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand seven hundred Euro.

Resolutions of the shareholders

- 1) The Company will be administered by the following manager:
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.74, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- 2) The address of the Company is fixed in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLV LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» de droit anglais ayant son adresse principale d'affaires au 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP005691,
- 2) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II A LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» de droit anglais ayant son adresse principale d'affaires au 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP10190,
- 3) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II B LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» de droit anglais ayant son adresse principale d'affaires au 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP10191,
- 4) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II C LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» de droit anglais ayant son adresse principale d'affaires au 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP10192,
- 5) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II D LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» de droit anglais ayant son adresse principale d'affaires au 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP10193,

6) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II E LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» de droit anglais ayant son adresse principale d'affaires au 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP10194,

7) BPE EUROPEAN PARTNER II L.P., une «limited partnership» de droit écossais ayant son adresse principale d'affaire au 50 Lothian Road, Edinburgh, Scotland, enregistrée sous le numéro LP5413,

8) EUROVENT II, une Société Civile à Capital Variable de droit français, ayant son adresse principale d'affaires au 73, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris - France, enregistrée sous le numéro D 441 308 855,

9) PARALELL VENTURES NOMINEES NO2 LIMITED, une société de droit anglais, ayant son adresse principale d'affaires au 49 St James Street, London SW1A 1JT, Royaume-Uni enregistrée sous le numéro 3678495,

les neuf ici représentés par Monsieur Thibaut Jaspas, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: COLONNADE HOLDCO N° 6, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 93 actions ont été souscrites par BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLP LIMITED PARTNERSHIP, prénommée,
 - 226 actions ont été souscrites par BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II A LIMITED PARTNERSHIP, prénommée,
 - 114 actions ont été souscrites par BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II B LIMITED PARTNERSHIP, prénommée,
 - 42 actions ont été souscrites par BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II C LIMITED PARTNERSHIP, prénommée,
 - 4 actions ont été souscrites par BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II D LIMITED PARTNERSHIP, prénommée,
 - 16 actions ont été souscrites par BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II E LIMITED PARTNERSHIP, prénommée,
 - 2 actions ont été souscrites par BPE EUROPEAN PARTNER II L.P., prénommée,
 - 1 action a été souscrite par EUROVENT II, prénommée,
 - 2 actions ont été souscrites par PARALLEL VENTURES NOMINEES NO2 LIMITED, prénommée,
- Total: cinq cents parts sociales (500).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ

Décision des associés

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, avec siège sociale au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Jaspar, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, vol. 149S, fol. 61, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

J. Elvinger.

(077082.3/211/331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

AMBERLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.492.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(068602.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

S GROUP PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.884.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(068604.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 97.226.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1355 du 19 décembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12026, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY II, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(069122.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.371.

In the year two thousand and five, on the tenth day of the month of August.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 27111 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3526702 (FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC.),

hereby represented by Ms Isabelle Lentz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 August 2005.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary of 22 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 133 on the 12th February 2005, (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To convert the Company's existing five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, into five hundred (500) Class A Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. To increase the Company's share capital by an amount of four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 487,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) Class A Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-), divided into five hundred (500) Class A Shares and nineteen thousand five hundred (19,500) Class B Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

3. To issue nineteen thousand five hundred (19,500) Class B Shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) Class A Shares to five hundred (500) Class A Shares and nineteen thousand five hundred (19,500) Class B Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of such extraordinary general meeting of shareholders;

4. To accept the subscription of nineteen thousand five hundred (19,500) Class B Shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by FOX INTERNATIONAL INC., a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 27111 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 2330949 (FOX INTERNATIONAL INC.), with payment of such shares, with a share premium in a total amount of up to twenty-seven million four hundred eight thousand nine hundred Euro (EUR 27,408,900.-), by a contribution in kind consisting of all the shares held by FOX INTERNATIONAL INC. in FOX INTERNATIONAL CHANNELS (UK) LIMITED, a private company limited by shares, incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 16th Floor, One Angel Court, London, EC2R 7HJ, United Kingdom, registered with the Companies House under the number 04467859 (the «FIC UK Shares»);

5. To amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 4);

6. Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert the Company's existing five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, into five hundred (500) Class A Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 487,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) Class A Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-), divided into five hundred (500) Class A Shares and nineteen thousand five hundred (19,500) Class B Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

The sole shareholder resolves to issue, with a total share premium of twenty-four million five hundred twenty-nine thousand three hundred seventy-one Euro and sixty cents (EUR 24,529,371.60), nineteen thousand five hundred (19,500) Class B Shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) Class A Shares to five hundred (500) Class A Shares and nineteen thousand five hundred (19,500) Class B Shares with a nominal value of twenty-five

Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of such extraordinary general meeting of shareholders.

Subscription

There now appeared Ms Isabelle Lentz, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of FOX INTERNATIONAL INC., a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 27111 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the companies register of Delaware under number 2330949, by virtue of the proxy given on 5 August 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of FOX INTERNATIONAL INC. for nineteen hundred five thousand (19,500) Class B Shares of the Company, with payment of a share premium in a total amount of twenty-four million five hundred twenty-nine thousand three hundred seventy-one Euro and sixty cents (EUR 24,529,371.60) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of the FIC UK Shares (the «Contribution»).

The Contribution representing a net contribution of an aggregate amount of thirty million nine hundred ninety-six thousand United States Dollars (USD 30,996,000.-) is valued at twenty-five million sixteen thousand eight hundred seventy-one Euro and sixty cents (EUR 25,016,871.60).

FOX INTERNATIONAL INC., acting through its duly appointed attorney in fact declared that the shares contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

FOX INTERNATIONAL INC., acting through its duly appointed attorney in fact further declared that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 10 August 2005, signed by Mr Carl Speecke, in his capacity as duly authorised signatory and Class A Manager of the Company, on the basis of a valuation effected by VALUATION CONSULTING LIMITED based on the fair market value, which declaration of contribution will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to accept the subscription of nineteen thousand five hundred (19,500) Class B Shares, each share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), by FOX INTERNATIONAL INC. with payment of a share premium in a total amount of twenty-four million five hundred twenty-nine thousand three hundred seventy-one Euro and sixty cents (EUR 24,529,371.60) and to accept payment in full of each of these Class B Shares by a contribution in kind consisting of the FIC UK Shares and to allocate these Class B Shares to FOX INTERNATIONAL INC.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-), divided into five hundred (500) Class A Shares and nineteen thousand five hundred (19,500) Class B Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles, shall be identical, except to the extent otherwise provided by the Law or by the Articles of Incorporation.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Expenses

As following the contribution in kind by FOX INTERNATIONAL INC. of the FIC UK Shares, the Company holds more than 65% (in the present case: 100%) of the issued share capital of FOX INTERNATIONAL CHANNELS (UK) LIMITED, prenamed, such company having its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, and as the contribution in kind has been made exclusively in exchange for newly issued shares in the share capital of the Company, which has its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, which provides for capital tax exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix août.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à 27111 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3526702, (FOX INTERNATIONAL CHANNELS (US) INC.), ici représentée par Mademoiselle Isabelle Lentz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2005.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte du notaire soussigné en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 133 en date du 12 février 2005, (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 487.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A et dix-neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales de Catégorie B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

3. Emission de dix-neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales de Catégorie B afin d'augmenter le nombre de cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A à cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A et dix-neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales de Catégorie B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée;

4. Acceptation de la souscription de dix-neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales de Catégorie B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par FOX INTERNATIONAL INC., une société constituée sous les lois du Delaware, ayant son siège social à 27111 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2330949 (FOX INTERNATIONAL INC.), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant maximal de vingt-sept millions quatre cents et huit mille neuf cents euros (EUR 27.408.900,-), par apport en nature de l'ensemble des parts détenues par FOX INTERNATIONAL INC. dans la société FOX INTERNATIONAL CHANNELS (UK) LIMITED, une société de droit anglais, constituée en Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social à 16th Floor, One Angel Court, Londres, EC2R 7HJ, Grande Bretagne, enregistrée auprès du registre des sociétés sous le numéro 04467859 (les «Parts FIC UK»);

5. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 4);

6. Divers;

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 487.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A et dix-neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales de Catégorie B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'émettre, avec une prime d'émission totale de vingt-quatre millions cinq cent vingt-neuf mille trois cent soixante et onze euros et soixante centimes (EUR 24.529.371,60), dix-neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales de Catégorie B afin d'augmenter le nombre de cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A à cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A et dix-neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales de Catégorie B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription

Ensuite comparait Mademoiselle Isabelle Lentz, prémentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de FOX INTERNATIONAL INC., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à 27111 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2330949, en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2005.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de FOX INTERNATIONAL INC., prémentionnée, à dix-neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales de Catégorie B de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-quatre millions cinq cent vingt-neuf mille trois cent soixante et onze euros et soixante centimes (EUR 24.529.371,60), et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature de l'ensemble des parts FIC UK (l'«Apport»).

L'Apport représente un apport d'un montant net évalué à trente millions neuf cents quatre-vingt-seize mille dollars des Etats-Unis (USD 30.996.000,-) est évalué à vingt-cinq millions seize mille huit cent soixante et onze euros et soixante centimes (EUR 25.016.871,60).

FOX INTERNATIONAL INC., représentée par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété du Souscripteur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

FOX INTERNATIONAL INC., agissant par le biais de son mandataire déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport («Declaration of Recipient Company») établie et signée le 10 août 2005 par Monsieur Carl Speecke, en sa qualité de signataire dûment autorisé et de Gérant de Catégorie A de la Société sur base d'une évaluation effectuée par VALUATION CONSULTING LIMITED basée sur la valeur réelle du marché, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la souscription de dix-neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales de Catégorie B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par FOX INTERNATIONAL INC., avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-quatre millions cinq cent vingt-neuf mille trois cent soixante et onze euros et soixante centimes (EUR 24.529.371,60), et d'accepter de libérer entièrement chaque Part Sociale de Catégorie B par apport en nature de l'ensemble des Parts FIC UK et d'attribuer ces Parts Sociales de Catégorie B à FOX INTERNATIONAL INC.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5 Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A et dix-neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales de Catégorie B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de chaque catégorie, ainsi que définis dans les Statuts de la Société, seront identiques, sauf si autrement prévus par la Loi ou les Statuts de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des bons de souscription attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Evaluation des frais

Comme suite à l'apport en nature par FOX INTERNATIONAL INC. de l'ensemble des Parts FIC UK, la Société détient des parts représentant plus de 65% (en l'espèce: 100%) du capital social émis par FOX INTERNATIONAL CHANNELS (UK) LIMITED, prémentionnée, cette société ayant son siège de direction effective et son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne, et comme l'apport en nature a été effectué exclusivement en échange de parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société qui a son siège de direction effective et son siège statutaire dans un Etat membre de la Communauté Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, vol. 25CS, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

G. Lecuit.

(077263.3/220/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.371.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

G. Lecuit.

(077266.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 97.347.

In the year two thousand and five, on the fifth day of August.

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

There appeared:

Ms Catherine Baudhuin, employee, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, a société en commandite par actions, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated on 31 October 2003 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, n° 4 on 2 January 2004 whose articles of association have been amended for the last time on 25 May 2005 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of the General Partner of the Company on 9 June 2005.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one million eight hundred thirty-one thousand nine hundred eighty Euro (EUR 1,831,980.-) divided into twenty-four thousand two hundred thirty-four (24,234) class A shares and one million one hundred ninety-seven thousand eighty-six (1,197,086) class B shares, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred million and one Euro (EUR 200,000,001.-) to be divided into eight hundred thousand (800,000) Class A shares and one hundred thirty-two million five hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (132,533,334) Class B shares, each with a nominal value of one Euro fifty cent (EUR 1.50) and that pursuant to the same Article 5, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the General Partner of the Company, in its meeting of 9 June 2005 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 19 July 2005, an increase of the issued share capital by an amount of three hundred ninety-six thousand eight hundred sixteen Euro (EUR 396,816.-) in order to raise the issued share capital to the amount of two million two hundred twenty-eight thousand seven hundred ninety-six Euro (EUR 2,228,796.-) by the creation of two thousand four hundred fifty-seven (2,457) new Class A shares and two hundred sixty-two thousand eighty-seven (262,087) new Class B shares, each share with a par value of one Euro fifty cent (EUR 1.50), having the same rights and privileges as the already existing Class A and Class B shares.

IV. That the Board of Directors of the General Partner of the Company, in its meeting of 9 June 2005, has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 19 July 2005 and following the cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders, the subscription of the total of two thousand four hundred fifty-seven (2,457) new Class A shares and two hundred sixty-two thousand eighty-seven (262,087) new Class B shares, together with a total share premium of three million six hundred eight thousand one hundred ninety-nine Euro (EUR 3,608,199.-) as follows:

EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 2,457 Class A Shares.

AXA AURORA IBERICA, SOCIEDAD ANÓNIMA DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Spain with registered office at Calle Via Roma, n° 3, Palma de Mallorca, Spain: 12,159 Class B Shares.

AXA BELGIUM S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Belgium with registered office at 25, boulevard du Souverain, B-1170 Brussels, Belgium: 13,510 Class B Shares.

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 4, rue Jules Lefèvre, F-75009 Paris, France: 20,264 Class B Shares.

MUTAVIE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at F-79088 Niort Cedex 9, France: 27,019 Class B Shares.

SCI SAINT-FERDINAND, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 46, rue Saint-Ferdinand, F-75017 Paris, France: 13,510 Class B Shares.

SOCIETE FONCIERE DE LUTECE, a company, incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 22-28, rue Joubert, F-75009 Paris, France: 13,510 Class B Shares.

SOGECAP S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 50, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Puteaux, France: 20,264 Class B Shares.

SURAVENIR S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 232, rue Général Paulet, F-29200 Brest, France: 33,774 Class B Shares.

AXA FRANCE VIE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 370, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France: 27,019 Class B Shares.

ILMARINEN MUTUAL PENSION INSURANCE COMPANY, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Finland with registered office at Porkkalankatu 1, Helsinki, Finland, Fin-00018 Ilmarinen, Finland: 27,019 Class B Shares.

MIVTACHIM PENSION FUNDS LTD, a company incorporated with and governed by the laws of Israel, with registered office at 7, Jabotinsky Street, Ramat Gan 52520, Israel: 6,755 Class B Shares.

NEW MAKEFET PENSION AND BENEFIT FUNDS MANAGEMENT LTD, a company incorporated with and governed by the laws of Israel, with registered office at 6 Koifman st., Tel-Aviv 61500, Israel: 6,755 Class B Shares.

EURO-ZONE OFFICE INVESTMENTS S.A., an company incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at route de Longwy n° 280, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg: 13,510 Class B Shares.

AS STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS, a company incorporated with and governed by the laws of Norway, with registered office at Filipstad Brygge n° 1, Oslo, Norway: 27,019 Class B Shares.

V. That all these new Class A and Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company on 19 July 2005, so that the total amount of four million five thousand fifteen Euro (EUR 4,005,015.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of three million six hundred eight thousand one hundred ninety-nine Euro (EUR 3,608,199.-) has been on 19 July 2005 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 19 July 2005, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

«**Art. 5. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at two million two hundred twenty-eight thousand seven hundred ninety-six Euro (EUR 2,228,796.-) divided into twenty-six thousand six hundred ninety-one (26,691) class A shares (the «Class A Shares»), which shall be held by the unlimited partners, in representation of their unlimited partnership interest in the Company, and one million four hundred fifty-nine thousand one hundred seventy-three (1,459,173) class B shares (the «Class B Shares»), which shall be held by the limited partners, with a nominal value of one Euro fifty cent (EUR 1.50) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately forty-three thousand two hundred Euro (EUR 43,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Catherine Baudhuin, employée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, une société en commandite par actions ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 31 octobre 2003 suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 4 le 2 janvier 2004, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois le 25 mai 2005, suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié dans le Mémorial C (la «Société»),

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société en date du 9 juin 2005.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million huit cent trente et un mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 1.831.980,-) divisé en vingt-quatre mille deux cent trente-quatre (24.234) actions de catégorie A et un million cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-six (1.197.086) actions de catégorie B, les actions ayant une valeur nominale d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent millions et un euros (EUR 200.000.001,-), représenté par huit cent mille (800.000) actions de Catégorie A et cent trente-deux millions cinq cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (132.533.334) actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) et qu'en vertu du même Article 5, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société, par sa décision du 9 juin 2005 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 19 juillet 2005, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent seize euros (EUR 396.816,-) en vue de porter le capital social souscrit à deux millions deux cent vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-seize euros (EUR 2.228.796,-) par la création et l'émission de deux mille quatre cent cinquante-sept (2.457) nouvelles actions de Catégorie A et de deux cent soixante-deux mille quatre-vingt-sept (262.087) actions de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A et de Catégorie B existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société, lors de sa réunion du 9 juin 2005, a accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 19 juillet 2005, et suite à l'annulation des droits préférentiels de souscription des actionnaires, la souscription de la totalité des deux mille quatre cent cinquante-sept (2.457) nouvelles actions de Catégorie A et des deux cent soixante-deux mille quatre-vingt-sept (262.087) nouvelles actions de Catégorie B, ensemble avec une prime d'émission totale de trois millions six cent huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 3.608.199,-) comme suit:

EOIV MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 2.457 Actions de Catégorie A.

AXA AURORA IBERICA, SOCIEDAD ANÓNIMA DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A., une société constituée en conformité avec et régie par les lois de l'Espagne ayant son siège social à Calle Via Roma, n° 3, Palma de Majorque, Espagne: 12.159 Actions de Catégorie B.

AXA BELGIUM S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la Belgique ayant son siège social au 25, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles, Belgique: 13.510 Actions de Catégorie B.

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social au 4, rue Jules Lefebvre, F-75009 Paris, France: 20.264 Actions de Catégorie B.

MUTAVIE S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social à F-79088 Niort Cedex 9, France: 27.019 Actions de Catégorie B.

SCI SAINT-FERDINAND, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social au 46, rue Saint-Ferdinand, F-75017 Paris, France: 13.510 Actions de Catégorie B.

SOCIETE FONCIERE DE LUTECE, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social au 22-28, rue Joubert, F-75009 Paris, France: 13.510 Actions de Catégorie B.

SOGECAP S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Puteaux, France: 20.264 Actions de Catégorie B.

SURAVENIR S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social au 232, rue Général Paulet, F-29200 Brest, France: 33.774 Actions de Catégorie B.

AXA FRANCE VIE S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République Française ayant son siège social au 370, rue Saint Honoré, 75001 Paris, France: 27.019 Actions de Catégorie B.

ILMARINEN MUTUAL PENSION INSURANCE COMPANY, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la Finlande ayant son siège social à Porkkalankatu 1, Helsinki, Finland, Fin-00018 Ilmarinen: 27 019 Actions de Catégorie B.

MIVTACHIM PENSION FUNDS LTD, une société constituée en conformité avec et régie par les lois d'Israël, ayant son siège social au 7, Jabotinsky Street, Ramat Gan 52520, Israel: 6.755 Actions de Catégorie B.

NEW MAKEFET PENSION AND BENEFIT FUNDS MANAGEMENT LTD, une société constituée en conformité avec et régie par les lois d'Israël, ayant son siège social au 6 Koifman st., Tel-Aviv 61500, Israel: 6.755 Actions de Catégorie B.

EURO-ZONE OFFICE INVESTMENT S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à route de Longwy n° 280, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg: 13.510 Actions de Catégorie B.

AS STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS, une société régie par le droit norvégien, ayant son siège social à Filipstad Brygge n° 1, Oslo, Norvège: 27.019 Actions de Catégorie B.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A et B ont été entièrement souscrites par les souscripteurs sus-nommés et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société le 19 juillet 2005, de sorte que la somme de quatre millions cinq mille quinze euros (EUR 4.005.015,-) représentant le

montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de trois millions six cent huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 3.608.199,-), se trouvait le 19 juillet 2005 à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet le 19 juillet 2005, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit de deux millions deux cent vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-seize euros (EUR 2.228.796,-) divisé en vingt-six mille six cent quatre-vingt-onze (26.691) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») qui seront détenues par les associés commandités en représentation de leur participation illimitée dans la société et un million quatre cent cinquante-neuf mille cent soixante-treize (1.459.173) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui seront détenues par les associés commanditaires, les actions ayant une valeur nominale d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ces actions étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante-trois mille deux cents euros (EUR 43.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Baudhuin, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, vol. 149S, fol. 57, case 7. – Reçu 40.050,15 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

G. Lecuit.

(077269.3/220/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 97.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

G. Lecuit.

(077271.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

CHEFICOMIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.537.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(068605.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

COMPLETE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.379.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068609.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

BRAX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 110.267.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-ninth of August.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, here represented by its managing director, Mrs. Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, here represented by its managing director Mrs. Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of BRAX INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a die, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2006.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., prenamed, one hundred and sixty shares.	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, one hundred and sixty shares	160
Total: three hundred and twenty shares	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
 - a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, R.C.S. Luxembourg B 99.746,
 - b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, R.C.S. Luxembourg B 99.747,
 - c) ALPMANN MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, R.C.S. Luxembourg B 99.739.
3. The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 303554.
4. The registered office of the company is established in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor.
5. The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BRAX INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
 - a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, R.C.S. Luxembourg B 99.746,
 - b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, R.C.S. Luxembourg B 99.747,
 - c) ALPMANN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, R.C.S. Luxembourg B 99.739.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011: FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 303554.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mamdy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 août 2005, vol. 432, fol. 88, case 1. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2005.

H. Hellinckx.

(078809.3/242/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.278.

In the year two thousand and five, on the tenth day of the month of August.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FOX INTERNATIONAL INC., a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 27111 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 2330949,

hereby represented by Ms Isabelle Lentz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 August 2005.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary of 22 November, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 125 of 10th February 2005 (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) divided into two thousand (2,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. To issue one thousand five hundred (1,500) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to two thousand (2,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder or shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by FOX INTERNATIONAL INC., a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 27111 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2330949, acting in its capacity of subscriber (the «Subscriber»), with payment of a share premium in a total amount of up to two hundred forty thousand seven hundred seventy-five Euro and fifty-six cents (EUR 240,775.56) by a contribution in kind consisting of one hundred ninety-five (195) Class B Shares held by the Subscriber in FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», incorporated in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 104.371 (the «LuxCo 2 Shares»).

4. To amend article 5, first paragraph, of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) divided into two thousand (2,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue, with a total share premium of two hundred ten thousand eight hundred eighty-three Euro and fifteen cents (EUR 210,883.15), one thousand five hundred (1,500) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to two thousand (2,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription

There now appeared Ms Isabelle Lentz, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Subscriber, by virtue of the proxy given on 5 August 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of FOX INTERNATIONAL INC., a company governed by the laws of Delaware, with registered office at 27111 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2330949, for

one thousand five hundred (1,500) new shares of the Company, with payment of a share premium in a total amount of two hundred ten thousand eight hundred eighty-three Euro and fifteen cents (EUR 210,883.15) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of the LuxCo 2 Shares (the «Contribution»).

For the purpose of registration the Contribution has been valued at a net contribution of an aggregate amount of two hundred forty-eight thousand three hundred eighty-three Euro and fifteen cents (EUR 248,383.15).

FOX INTERNATIONAL INC., acting through its duly appointed attorney in fact declared that the shares contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

FOX INTERNATIONAL INC., acting through its duly appointed attorney in fact further declared that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 5 August, 2005, signed by Mr Carl Speecke, in his capacity as duly authorised signatory and Class A Manager of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of the date of the Contribution, which declaration of contribution will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the subscription of one thousand five hundred (1,500) new shares, each share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by FOX INTERNATIONAL INC., to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of the LuxCo 2 Shares to the Company, and to allocate these one thousand five hundred (1,500) new shares to FOX INTERNATIONAL INC.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), divided into two thousand (2,000) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix août.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FOX INTERNATIONAL INC., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à 27111 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2330949,

ici représentée par Mademoiselle Isabelle Lentz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2005.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte du notaire soussigné en date 22 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 125 du 10 février 2005 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de cinq cents (500) parts sociales à deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par FOX INTERNATIONAL INC., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à 27111 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2330949, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total maximal de deux cent quarante mille sept cent soixante-quinze euros et cinquante-six centimes (EUR 240.775,56), par apport en nature de cent quatre-vingt-quinze (195) Parts Sociales de Catégorie B détenues par le Souscripteur dans FOX INTERNATIONAL CHANNELS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.371, (les «Parts de LuxCo 2»).

4. Modification de l'article 5, alinéa 1^{er}, des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

A requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre, avec une prime d'émission totale de deux cent dix mille huit cent quatre-vingt-trois euros et quinze centimes (EUR 210.883,15), mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de cinq cents (500) parts sociales à deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription

Ensuite comparait mademoiselle Isabelle Lentz, prémentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de FOX INTERNATIONAL INC., prémentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2005.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de FOX INTERNATIONAL INC., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à 27111 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2330949, à mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent dix mille huit cent quatre-vingt-trois euros et quinze centimes (EUR 210.883,15) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature des Parts de LuxCo 2 (l'«Apport»).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apport a été évalué à un montant net de deux cent quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-trois euros et quinze centimes (EUR 248.383,15).

FOX INTERNATIONAL INC., représentée par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété du Souscripteur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

FOX INTERNATIONAL INC., agissant par le biais de son mandataire déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport («Declaration of Recipient Company») établie le 10 août 2005 par Monsieur Carl Speecke, en sa qualité de signataire dûment autorisé et de Gérant de Catégorie A de la Société, sur base d'un bilan intérimaire en date de l'Apport, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la souscription de mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par FOX INTERNATIONAL INC., prémentionnée, d'accepter de libérer entièrement chaque nouvelle part sociale par apport en nature des Parts de LuxCo 2 à la Société et d'attribuer ces mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales à FOX INTERNATIONAL INC.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, vol. 25CS, fol. 27, case 3. – Reçu 2.483,83 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

G. Lecuit.

(077277.3/220/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

FOX INTERNATIONAL CHANNELS EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.278.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

G. Lecuit.

(077279.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2005.

SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 9.

R. C. Luxembourg B 86.145.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068610.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

ALPHATRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 60.257.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068611.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

ENERGIE SYSTEMS, Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 5, an der Hiel.

R. C. Luxembourg B 105.866.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

J. Elvinger

Notaire

(068869.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

67392

MONPLAISIR ASSISTANCE & SOINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains.
R. C. Luxembourg B 73.672.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068612.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

MONPLAISIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains.
R. C. Luxembourg B 16.666.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068613.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

GLOBALTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 80.725.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 février 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 808 du 25 septembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 9 juin 2005 que:

- Monsieur Giampaolo Pozzi a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 9 juin 2005;
- Madame Adele Riva-Dell'Oglio, employée privée, demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4
a été nommée administratrice, en remplacement de Monsieur Giampaolo Pozzi, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069170.3/687/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.
